

renouveler. Il est certain que nous pourrions trouver bien des jeunes gens et surtout beaucoup de jeunes filles capables, dont nous pourrions utiliser immédiatement les services, si nous nous donnions la peine de les chercher. Le Comité de l'Association est tout prêt à servir de Bureau de Placement pour ces instituteurs, comme il l'a fait quelques fois déjà dans le passé. Quiconque connaît de ces instituteurs disponibles pourra s'adresser à ce Bureau ou encore se servir de l'intermédiaire de MM. les Inspecteurs bilingues, pour les mettre au plus tôt à l'œuvre dans nos écoles. Inutile de dire que ces instituteurs ou ces institutrices recevront bon accueil. A chacun de nous de les chercher et de les signaler à qui de droit.

*b) Seconder nos instituteurs.*

Pour bien utiliser notre personnel enseignant, Messieurs, il est un autre devoir, et très grave, qui nous est imposé à tous, c'est de seconder leur action.

Nous le ferons avec empressement si nous savons apprécier l'excellence de leurs fonctions; si nous nous rappelons que l'enseignement est un apostolat, qu'il participe à l'excellence du sacerdoce, puisqu'il forme les âmes, les ouvre à la vérité et à la justice. Le Saint-Esprit lui-même nous fait connaître la magnifique récompense due à leur mérite: "Ceux qui auront instruit les autres selon la justice brilleront comme des étoiles dans le ciel de l'éternité." (Dan. XII,3.)

N'est-ce pas assez faire comprendre quelle considération et quel respect sont dus à nos instituteurs; combien nous devons nous efforcer de leur conserver ou de leur attirer l'estime publique, combien nous